MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES



MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES
Statistique des permis de bâtir
Rue de Louvain 44 - 1000 Bruxelles
tél. : 02/548. 62. 58

# Statistique des permis de bâtir

## Modèle II

**Bâtiments destinés exclusivement ou principalement à un autre usage que l'habitation**

Dans ces bâtiments, plus de 50 % de la surface totale doit être destinée à un autre usage que l'habitation. (voir explications A3 et A6)

---

Pour remplir ce questionnaire d'une manière correcte, le demandeur du permis de bâtir recourra à l'architecte ou à l'entrepreneur.

# Explications pour compléter le questionnaire

*Lisez attentivement l'explication se rapportant à la partie à remplir. Les petites flèches (⇐ ) du questionnaire renvoient aux explications correspondantes.*

**1. Qualité du maître de l'ouvrage**

1) Particulier
2) Société anonyme
3) Société coopérative
4) S.P.R.L..
5) Société agréée par la Société du Logement de la Région Bruxelloise ou la Société Régionale Wallonne du Logement.
6) Association sans but lucratif
7) Autre société
8) Autorité fédérale
9) Communauté ou région
10) Province
11) Commune
12) Organisme dépendant de l'autorité
13) Autres

**2. Date prévue pour le commencement des travaux**

C'est la date (année et mois) à laquelle il est prévu que les premières activités (travaux de terrassement, livraison du matériel et de l'outillage sur le chantier, etc.) soient effectuées sur le chantier.
Si la date exacte n'est pas connue, donnez une date approximative la plus juste possible.

# 1. Renseignements administratifs

| | |
|---|---|
| **1. A remplir par l'Administration Communale ou l'Administration de l'Urbanisme** (en caractère d'imprimerie)<br>Province :<br>Arrondissement administratif:<br>Commune :<br>Numéro de la demande du permis de bâtir :<br>Date d'octroi du permis délivré : | **Colonne réservée à l'INS** |
| **2. A remplir par le demandeur du permis de bâtir** (en caractère d'imprimerie)<br>Nom et prénom du demandeur : Storm 97<br>Rue et n° du demandeur : Borksbeekseburg 22 à 2600 Antwerpen<br>Nom et prénom du demandeur :<br>Rue et n° du demandeur :<br>Situation du bien rue et n° : Chemin vicinal n°3 à 5530 Yvoir<br>numéro cadastral : (division, section, parcelle) 2 C 21A<br>⇐ Qualité du maître de l'ouvrage : Société à Resonsabilité Limitée<br>⇐ Date prévue pour le commencement des travaux : 2ème semestre 2027 | |

# 2. Renseignements sur la construction.

Ce questionnaire comprend 3 parties différentes :
A. Construction nouvelle ou reconstruction totale
B. Transformation, extension ou reconstruction partielle
C. Démolition
On remplit la (les) partie(s) correspondante(s).

# Explications pour la partie A : Construction nouvelle

**A1. Destination du bâtiment (destiné exclusivement ou principalement à un autre usage que l'habitation)**

10) Agriculture, horticulture et élevage.
*11)* Industrie et construction *(aussi bien production, entreposage et manutention)*
*12)* Entreposage et manutention des entreprises publiques *(p. ex. casernes des pompiers, garages pour véhicules de police, etc.)*
*13)* Transport et communication *(télécommunication (p.ex. bâtiment pour le placement d'appareils de diffusion), transport par chemin de fer, par route, via des conduits, par eau, par air)*
*14)* Services *(banque, finance et assurance, exploitation d'un commerce de biens immobiliers, location de biens mobiliers)*
*15)* Commerce *(commerce de gros, commerce de détail, réparation et entretien de véhicules automobiles,…)*
*16)* Horeca *(restaurants, salons de thé, cafés,…)*
*17)* Soins personnels *(établissement où les malades ne séjournent pas, polycliniques et dispensaires, garderies de jour pour enfants, salons de coiffure, manucure, pédicure et beauté)*
18) Bureaux pour services publics et parastataux
19) Bureaux pour administration privée
*20)* Culture et divertissement *(enseignement, sciences et arts, cinéma, théâtre, dancings, salle de fête, locaux pour mouvements de jeunesse, maisons de jeunes, halls d'exposition, etc.…)*
21) Sport
22) Garages
23) Autres *(église, chapelle,…)*

**A3. Le nombre de pièces d'habitation destinées à une résidence collective ou occasionnelle**

Elles reprennent toutes les pièces d'habitation du bâtiment qui ne sont pas destinées à des logements particuliers. Entre autres : les chambres dans un hôtel ,…
Une **pièce d'habitation** est un espace dans un logement séparé des autres espaces par des cloisons allant du plancher au plafond avec une surface minimum de 4 m² et une hauteur minimum de 2 m au-dessus du plancher.
Les pièces d'habitation sont les pièces **destinées aux besoins essentiels de la vie** commune (repos, manger, divertissement, étude) ou utilisées à cet effet, plus spécifiquement cuisines, salles à manger, salles de séjour, chambres à coucher, mansardes et sous-sols habitables et autres espaces destinés à l'habitation.
La pièce utilisée comme bureau par un notaire, un avocat, un architecte, un médecin etc. … dans son propre logement ou dans un autre logement est aussi considérée comme pièce d'habitation.
Les pièces suivantes ne sont **pas reprises** comme pièces d'habitation : salle de bain, w-c, buanderies, cages d'escalier, dégagement, couloirs, caves, greniers, garages et annexes.

**A6. Surface du bâtiment**

La surface destinée à l'habitation, appelée aussi surface habitable, est la surface totale de toutes les pièces d'habitation des différents niveaux.
La surface destinée à un autre usage que l'habitation est la surface de tous les espaces des différents niveaux avec une destination comme énumérée au point A1.

**A7. Surface totale**

La surface totale est la somme des surfaces des différents niveaux calculée entre les murs extérieurs, y compris la surface occupée par ces murs eux-mêmes.

**A8. Volume total du bâtiment**

Le volume d'un bâtiment est obtenu en multipliant la surface de celui-ci, murs extérieurs compris, par la hauteur calculée de la face supérieure du plancher du rez-de-chaussée jusqu'à mi-hauteur du toit ou s'il s'agit d'un toit plat, jusqu'à la face supérieure du toit.

**A10. Type de chauffage selon les combustibles utilisés**

1) gaz naturel
2) huile combustible
3) électricité
4) énergie solaire
5) charbon
6) bois
7) gaz butane ou propane
8) autres

# A. Construction nouvelle ou reconstruction totale

En cas de démolition préalable, remplir également le cadre C.

| | | Colonne réservée à l'INS |
|---|---|---|
| ⇐ | 1. Destination du bâtiment : Cabine de tête pour parc éolien | |
| | 2. Nombre de logements prévus dans le bâtiment: 0 | |
| ⇐ | 3. Nombre de pièces d'habitation destinées à une résidence collective ou occasionnelle: 0 | |
| | 4. Superficie du terrain (m²): 5.062 m² | |
| | 5. Superficie de la parcelle réellement construite (m²): 48 m² cabine de tête | |
| | 6. Surface du bâtiment destinée : | |
| ⇐ | - à l'habitation (m²) 0 | |
| | - aux caves, greniers et annexes (m²) 0 | |
| ⇐ | - à un autre usage que l'habitation (m²) 48 (y compris garages) | |
| ⇐ | 7. Surface totale du bâtiment (m²): 48 | |
| ⇐ | 8. Volume total du bâtiment (m³): 118 | |
| | 9. Nombre de garages individuels ou d'emplacements couverts dans des garages collectifs aménagés dans le bâtiment ou en annexe: 0 | |
| ⇐ | 10. Type de chauffage : Sans objet | |

**11. Répartition des logements (pour ménages particuliers ou collectifs et résidences occasionnelles)**

(Remplir s'il y a un ou plusieurs logements)

Une résidence collective ou occasionnelle est considérée comme 1 logement.

| Désignation des types de logements dans le bâtiment (par ex. studio, duplex, logement à une, deux, trois chambres à coucher) | Nombre de logements de chaque type | Pour chaque type de logement indiquer : Nombre de pièces d'habitation | Surface totale des pièces d'habitation (en m²) | Nombre de salles de bain ou de douches | Nombre de W.C. |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

**A99. Destination du bâtiment (destiné exclusivement ou principalement à l'habitation)**

Résidence d'un ou de plusieurs ménages particuliers:

1) maison particulière avec 2 façades (maison mitoyenne)
2) maison particulière avec 3 façades
3) maison particulière avec 4 façades (maison isolée), construite d'une façon traditionnelle
4) maison particulière avec 4 façades (maison isolée), construite selon une méthode préfabriquée
5) immeuble à appartements

6) Résidence d'un ménage collectif (orphelinat, communauté religieuse, maison de retraite, prison, caserne, autres )
7) Résidence occasionnelle de vacanciers, touristes ou voyageurs (hôtel, motel, home de vacance, auberge de jeunesse, …)
8) Résidence occasionnelle de personnes en traitement (hôpital, maternité, sanatorium, préventorium)
9) Résidence occasionnelle d'élèves ou d'étudiants (pensionnat, home d'étudiants)

On parle de **maison particulière** lorsque chaque logement du bâtiment dispose d'une **entrée particulière** reliant le logement à la voie publique.
Par contre, un **immeuble à appartements** possède un **hall d'entrée commun** qui donne accès à la voie publique.

# Explication pour la partie B : Transformation

**B1. Destination du bâtiment**

Destination du bâtiment avant les travaux : voir explications de la partie A (1 et 99)
Destination du bâtiment après les travaux : voir explications de la partie A 1.

**B4. Surface du bâtiment**

La surface destinée à l'habitation, appelée aussi surface habitable, est la surface totale de toutes les pièces d'habitation (voir explication A3) des différents niveaux .
La surface destinée à un autre usage que l'habitation est la surface de tous les espaces des différents niveaux avec une destination comme énumérée au point A1.

**B6. Volume total du bâtiment**

Le volume d'un bâtiment est obtenu en multipliant la surface de celui-ci, murs extérieurs compris, par la hauteur calculée de la face supérieure du plancher du rez-de-chaussée jusqu'à mi-hauteur du toit ou s'il s'agit d'un toit plat, jusqu'à la face supérieure du toit.

# Explication pour la partie C : Démolition

**C1. Destination du bâtiment avant la démolition**

La destination des bâtiments comme reprise aux explications de la partie A (1 et 99)

**C4. Surface du bâtiment**

La surface destinée à l'habitation, appelée aussi surface habitable, est la surface totale de toutes les pièces d'habitation (voir explication A3) des différents niveaux.
La surface destinée à un autre usage que l'habitation est la surface de tous les espaces des différents niveaux avec une destination comme énumérée au point A1.

**C6. Volume total du bâtiment**

Le volume d'un bâtiment est obtenu en multipliant la surface de celui-ci, murs extérieurs compris, par la hauteur calculée de la face supérieure du plancher du rez-de-chaussée jusqu'à mi-hauteur du toit ou s'il s'agit d'un toit plat, jusqu'à la face supérieure du toit.

## B. Transformation, extension ou reconstruction partielle.

pour les bâtiments qui après la transformation sont destinés principalement à un autre usage que l'habitation

| | Avant les travaux | Après les travaux | Changement (augmentation ou diminution) | Colonne réservée à l'INS |
|---|---|---|---|---|
| ⇐ 1. Destination du bâtiment | | | | |
| 2. Nombre de bâtiments | | | | |
| 3. Nombre de logements | | | | |
| 4. Surface du bâtiment destinée : (m²) | | | | |
| ⇐ - à l'habitation | ..... | ..... | ..... | |
| - aux caves, greniers et annexes | ..... | ..... | ..... | |
| ⇐ - à un autre usage que l'habitation (y compris garages) | ..... | ..... | ..... | |
| 5. Surface totale du bâtiment (m²) | | | | |
| ⇐ 6. Volume total du bâtiment (m³) | | | | |
| 7. Nombre de garages individuels ou d'emplacements couverts dans des garages collectifs aménagés dans le bâtiment ou en annexe. | | | | |

## C. Démolition

| | Colonne réservée à l'INS |
|---|---|
| ⇐ 1. Destination du (des) bâtiment(s) avant la démolition : | |
| 2. Nombre de bâtiments à démolir : | |
| 3. Nombre de logements à démolir : | |
| 4. Surface du bâtiment destinée : (m²) | |
| ⇐ - à l'habitation | ..... |
| - aux caves, greniers et annexes | ..... |
| ⇐ - à un autre usage que l'habitation (y compris garages) | ..... |
| 5. Surface totale du bâtiment (m²): | |
| ⇐ 6. Volume total du bâtiment (m³): | |
| 7. Nombre de garages individuels ou d'emplacements couverts dans des garages collectifs aménagés dans le bâtiment ou en annexe : | |

Je certifie sincères et complets les renseignements ci-dessus.

Date et signature du demandeur du permis de bâtir.

Digitally signed by Jan Caerts
(Signature)
Date: 24/08/2026 07:04:57

Sceau de la commune

99/2A147